

OBJET DE LA PROCEDURE

Définir les modalités d'admission d'un travailleur en ESAT

DOMAINE D'APPLICATION

Personnes accueillies

REFERENCES

Circulaire N°DGAS/3B/2008/259 du 1er aout 2008 relative aux ESAT

DIFFUSION

Services ou personnes destinataires	Fonctions	
ESAT	Tous personnels ESAT	
RH	Secrétariat RH	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Nature de la modification	Page
01	06/11/2020	Création	Toutes

REDACTION / APPROBATION / VERIFICATION

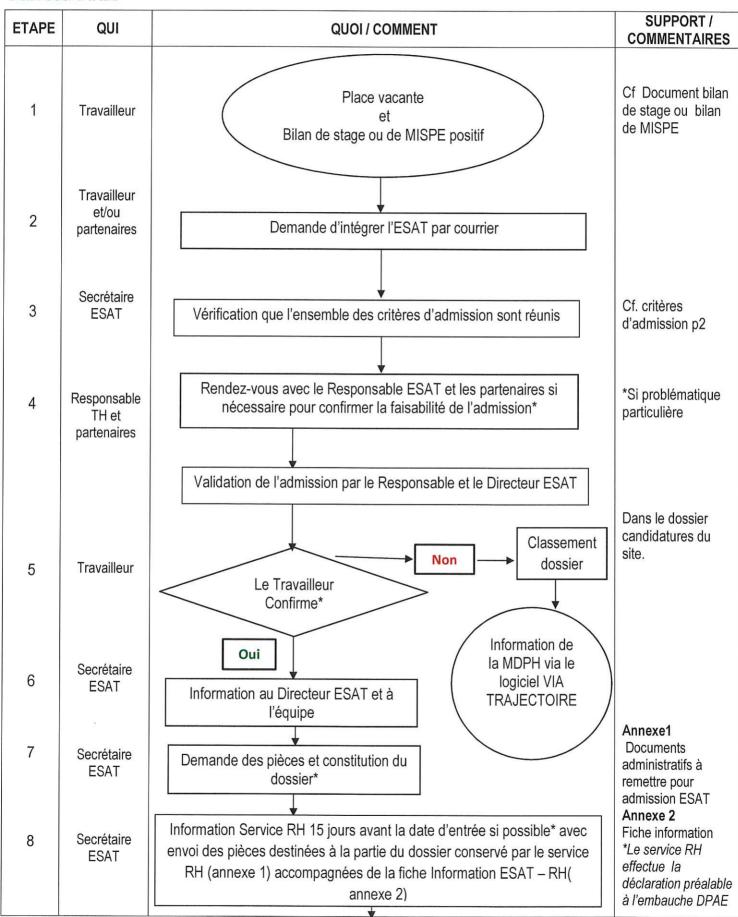
	Rédaction	Approbation	Vérification
Nom	Thierry GONZALEZ	Pascale GUEGAN	Pascaline BARRY
Fonction	Responsable ESAT	Directrice ESAT	Directrice Qualité
Date	06/11/2020	13/09/2021	13/09/2021
Visa	- Innet		35



CONDITIONS D'ADMISSION:

- ✓ Le travailleur est âgé de 18 ans.
- ✓ Il a un dossier à jour où il a demandé et obtenu auprès de la MDPH de son département :
 - La reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé,
 - Et une orientation professionnelle en ESAT,
- ✓ Il a obligatoirement réalisé un stage ou une MISPE sur le site (cf procédure SC SC 018).
- ✓ Le travailleur dispose d'un logement et d'un moyen de transport pour se rendre sur le lieu de travail





SC SC 001 Version: 01

Admission d'un travailleur en ESAT

06/11/2020 Pages : 4/4

